

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués :

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM. LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE, responsable des finances,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RICARD Jean Marie,

Les conditions de quorum sont remplies.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 3 avril 2023.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BALAVOINE, Directeur de la Mission Locale, pour une présentation.

Créées en 1981, les Missions Locales l'ont été avec pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Aujourd'hui, on compte environ 440 Missions Locales en France.

La Mission Locale « Cœur de Picardie » est un peu atypique, car elle est active sur deux départements et trois Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes du Pays Noyonnais,
- La Communauté de Communes du Grand-Roye,
- La Communauté de Communes des Deux-Vallées.

Le siège est à Noyon (19 personnes) avec une antenne à Montdidier et une autre à Roye. De plus, deux permanences sont tenues sur la CC2V à Thourotte et à Ribécourt-Dreslincourt une journée par semaine et une permanence à Guiscard. Enfin, pour mailler au mieux ce territoire assez rural, le camion stationné à l'extérieur du centre administratif complète le dispositif. Il permet répondre au mieux aux demandes des jeunes qui ont des difficultés de mobilité. Cela permet de les rencontrer une à deux fois, avant de les amener à se rendre mobiles.

L'équipe est composée de 26 personnes, essentiellement des conseillers, dont le métier est d'accueillir les jeunes et de les aider à lever les freins pour ensuite trouver une insertion sociale et professionnelle. Les jeunes « ciblés » ont entre 16 et 25 ans, ne sont plus scolarisés, sont en recherche d'emploi ou souhaitent réfléchir à un projet professionnel ou à un projet de formation.

Les offres de services

- Santé
 - Ateliers santé, bilans de santé
 - Intervention d'une psychologue une journée par semaine.
 - Intervention du planning familial, du SATO (addictions)
- Logement
 - Proposition d'ateliers budget
- Mobilité
 - Pass permis, atelier code de la route
 - Permis en accéléré (code de la route à la Mission Locale en 35 heures avec en partenariat une auto-école de Noyon, puis la conduite à raison de 2 à 3 leçons par semaine pour un coût de 900 euros).
- Sport/culture/citoyenneté
 - Sorties culturelles
 - Partenariat avec des clubs

Elaboration du projet professionnel

La Mission Locale comprend 2 dispositifs :

- le PACEA, Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie.
- le CEJ, Contrat d'Engagement Jeune.

Les conseillers aident les jeunes à construire, confirmer un projet professionnel, identifier leurs compétences, connaître les métiers.

Ils sont également aidés dans le cadre des techniques de recherche d'emploi.

Volet formation et emploi

Sur la partie emploi, la Mission Locale accompagne les jeunes aux entretiens, aux techniques de recherche d'emploi, aux visites d'entreprises, etc. Il existe aussi un service entreprise. Deux conseillères sont chargées du développement emploi et vont rencontrer les entreprises pour promouvoir des CV,

Monsieur BALAVOINE incite les élus à contacter la Mission Locale s'ils pensent qu'un jeune de leur commune est en difficulté. Un conseiller se déplacera.

L'activité de la mission locale en 2022, sur les trois Communautés de Communes

- 1400 jeunes accompagnés,

- 560 nouveaux inscrits,
 - 237 entrées sur le dispositif PACEA,
 - 348 sur le CEJ,
 - 436 jeunes entrés en situation d'emploi au moins une fois,
Ce n'est pas 436 entrées en emploi, c'est 436 jeunes, qui peuvent être entrés en emploi plusieurs fois dans l'année.
 - 12 retours en scolarité.
 - 185 jeunes entrés en formation,
 - 37 contrats d'apprentissage, 9 contrats de professionnalisation.
- Le nombre de contrats d'apprentissage et de contrats pro ont quasiment doublés entre 2021 et 2022.

Sur la CC2V

- 218 jeunes accompagnés
- 105 nouveaux inscrits.
- 42 entrées en PACEA,
- 33 entrées en CEJ
- 64 jeunes entrés en situation d'emploi au moins une fois
- 1 retour en scolarité,
- 19 jeunes entrés en formation et 7 contrats en alternance.

Les perspectives 2023

- Accroître la dynamique d'accueil grâce à un partenariat local renforcé,
- Promouvoir l'alternance et l'apprentissage,
- Optimiser les relations avec les entreprises,
- Être plus visible pour le public ciblé
- Innover dans les pratiques d'accompagnement.

M. BALAVOINE indique qu'un job dating sera organisé le 12 juin avec les artisans sur Noyon.

Monsieur le Président propose de faire un forum des métiers, ce dont Monsieur BALAVOINE prend bonne note.

I Administration Générale

① Finances

1.1 Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur DE SMET explique, que la CC2V avait candidaté pour l'expérimenter (obligation pour toutes les communes au 1^{er} janvier 2024). Désormais, on ne vote plus le Compte de Gestion, ni le Compte Administratif mais un seul document le Compte Financier Unique.

Il informe que les conseillers qu'à la suite d'une erreur sur l'affectation des résultats qui s'était glissée dans le document envoyé avec la convocation, qu'une impression corrigée de la page 10 du document financier se trouve sur leur table.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame DECORTE pour l'explicatif du CFU.

Le CFU a une présentation similaire au Compte Administratif. Il se travaille en deux temps, une partie par le service comptable de la CC2V et l'autre partie par le service de gestion comptable des finances.

Fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 76.89%.

Dépenses fonctionnement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
011 - fournitures et services	5 187 669 €	4 170 670 €	80,40%
012 - charges de personnel	2 400 107 €	2 155 321 €	89,80%
014 - atténuations de produits	600 500 €	600 500 €	100,00%
65 - charges de gestion courante	2 942 798 €	1 641 834 €	55,79%
66 - charges financières	10 000 €	9 432 €	94,32%
67 - charges exceptionnelles	500 €	138 €	27,60%
68 - dotations semi-budgétaires	15 000 €	- €	0,00%
Total dépenses fonctionnement	11 156 574 €	8 577 895 €	76,89%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 4 170 670 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets.

Cette dernière activité représente 70 % du chapitre.

On constate une hausse de 8 % par rapport à 2021, soit 310 000 € essentiellement due à la somme attribuée aux candidats non retenue pour la maîtrise d'œuvre de la piscine (117 000€). 75 000 € d'augmentation sur le budget traitement des déchets. 420 000 € pour les études du bassin versant. 18 000 € pour la démolition d'une maison à Longueil Annel.

Le chapitre 012 présente un montant de 2 155 321 € reflétant une augmentation de 4 % par rapport à 2021, soit 94 086 €. Deux années cumulées 2021 et 2022 pour la mise à disposition du personnel de Longueil Annel.

Hausse de points d'indice pour les agents (17 000 €).

Hausse des charges de personnel pour les ALSH (compenser par les recettes d'accueil supplémentaire)

Le chapitre 014 correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 600 500 €. Il s'agit de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la contribution pour le redressement des finances publiques.

Fin 2022 l'état a édité un décret en janvier pour la cotisation de 2021 payée en 2022 mais le 2^{ème} décret est sorti en décembre pour la période de 2022, ce qui a contraint la CC2V à payer deux années au lieu d'une.

Le chapitre 65 globalise un montant de 1 641 834 €.

Il est constitué principalement de :

- la contribution au SDIS pour 898 112 €,
- les subventions aux organismes (associations, collèges et communes),
- la participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Noyonnais : 96 389 €,
- la participation actions inter-territoires 85 000 € (Pays Sources et Vallées),
- les subventions versées aux particuliers : 80 533 €.

La mise en place de la nomenclature M57 en 2022 a transféré des articles du chapitre 67 au chapitre 65. Les subventions versées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des habitats vétustes sont désormais mandatées dans ce chapitre.

En neutralisant le transfert d'articles, le chapitre 65 connaît une augmentation de 285 884 € par rapport à 2021.

Le chapitre 66 s'élève à 9 432 €. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 est arrêté au montant de 138 €. Il correspond à des écritures d'ordre comptable.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 99.49 %.

Recettes fonctionnement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
013 - remboursement RH	56 210 €	92 723 €	164,96%
70 - produits de service	516 630 €	566 404 €	109,63%
73 - impôts et taxes	2 978 766 €	2 707 662 €	90,90%
73 - fiscalité	2 876 584 €	2 906 095 €	101,03%
74 - dotations, subventions	2 690 877 €	2 785 780 €	103,53%
75 - produits de gestion courante	3 300 €	3 301 €	100,03%
76 - produits financiers	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	13 766 €	
Total recettes fonctionnement	9 122 367 €	9 075 731 €	99,49%

Le chapitre 013 fait mention des remboursements de l'assurance de la CC2V dans le cadre d'arrêts maladie des agents.

Le chapitre 70 correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement). Il s'élève à 566 404 €. Ces produits sont en hausse de 12 % par rapport à 2021, soit 63 704 €. Hausse de 22 000 € pour la fréquentation des ALSH

Le chapitre 74 affiche un montant de 2 785 780 €. Les subventions proviennent du soutien de la CAFO pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement.

Les compensations de taxes foncières, taxes d'habitation et CET représentent 51 % du chapitre 74, soit 1 436 518 €. En hausse de 7% par rapport à 2021.

Le chapitre 77 résulte du reversement de 13 750 € de la région Haut de France. Il s'agit du fonds de relance pour les entreprises versé en 2020 et non utilisé.

Investissement.

Dépenses investissement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
16 - emprunt et caution	165 000 €	158 958 €	96,34%
20 - logiciels	- €	- €	
21 - matériel informatique	27 058 €	28 878 €	106,73%
21 - matériel divers	14 930 €	18 049 €	120,89%
21 - matériel de voirie	68 600 €	29 610 €	43,16%
21 - matériel de transport	36 000 €	- €	0,00%
22 - mobilier	20 205 €	13 956 €	69,07%
21 - terrains et immeubles	389 792 €	16 667 €	4,28%
23 - Construction CSNE	500 000 €	- €	0,00%
Prog 107 - Construction piscine intercommunale	7 710 407 €	568 577 €	7,37%
Prog 105 - Desserte industrielle Ribécourt Dreslincourt	50 000 €	- €	0,00%
238 - Avances sur travaux	10 000 €	- €	0,00%
45 - Voie de raccordement zone croix rouge	6 305 €	- €	0,00%
Total dépenses investissement	8 998 297 €	834 695 €	9,28%

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 158 958 € et se termine en juin 2029.

L'achat de matériel informatique pour 28 000 € concerne essentiellement l'acquisition du serveur (administration générale).

Un budget de 38 000 € a été mis à la disposition de la Cité des Bateliers pour l'achat d'écrans interactifs, de dispositifs d'écoute sonore, de bornes tactile, d'installation de cellules de détection pour la cabine ascenseur et l'acquisition d'une timonerie.

Le service environnement a acquis des bacs à déchets et des cartes de déchetterie pour un montant de 20 000 €. Un mobilier de balisage à hauteur de 11 300 € a été installé aux chemins de randonnée de St Léger aux Bois. Le matériel résiduel consiste en l'achat d'équipements pour espaces verts et de fournitures pour les collèges, 13 000 € pour les travaux à l'accueil du bâtiment administratif.

Le programme de la future piscine communautaire représente 85 % du budget, le montant des dépenses courantes d'investissement est donc très restreint.

Les missions de conducteur d'opération-SAO et de coordination- Bureau Véritas représentent le solde à payer sur le programme de la Desserte industrielle de Ribécourt Dreslincourt

Recettes investissement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
024 - Vente	- €	- €	
10 - FCTVA	514 008 €	296 865 €	57,75%
Opérations sous mandat (voie raccordement)	39 000 €	- €	0,00%
1068 - excédent 2021	631 651 €	631 651 €	100,00%
13 - subventions	180 786 €	20 786 €	11,50%
238 - avances	10 000 €	- €	0,00%
27 - prêts	200 000 €	- €	
Total recettes investissement	1 575 445 €	949 302 €	60,26%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 60.26 %

On peut constater qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2022.

Le Fonds de Compensation de TVA s'élève à 296 865 €, il est essentiellement dû à un rattrapage manuel des sommes mandatées pour la construction de la piscine de 2017 à 2020. Ce dernier fait suite à l'automatisation du FCTVA par la sous-préfecture au 1^{er} trimestre 2022. En effet, depuis cette date, les conséquences de l'automatisation entraînent la prise en charge des dépenses d'honoraires de travaux de marché public

avant commencement des travaux physiques. Ainsi, les dépenses d'honoraires et l'achat des terrains n'ayant jamais pu être soumis à déclaration, ont fait l'objet d'un recours distinct entraînant une régularisation de 200 000 €.

Une subvention de 20 786 € a été versée par la Région Haut de France pour les travaux de la desserte de Ribécourt Dreslincourt.

Equilibre général

Le résultat de clôture global avoisine 10 070 000 €.

Au niveau de l'épargne brute le montant est en baisse (498 000€) contrairement à 2021 (1 128 000€). En 2022 un versement du budget principal vers le budget annexe (Budget tourisme) a été nécessaire. L'épargne brute va s'amoinrir pendant quelques années puis remontera quand le budget annexe aura suffisamment de recettes et pourra être reversé au budget principal.

Le résultat de clôture global est de 10 088 710,78 €.

Les résultats

Budget principal :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	8 681 529,84 €	9 075 731,71 €
	Investissement	834 696,64 €	1 052 936,10 €
Reports 2021	Fonctionnement		2 400 000,08 €
	Investissement		7 057 059,70 €
Total		9 516 226,48 €	19 585 727,59 €

Le résultat de clôture de la collectivité est de 10 069 501,11 €

Restes à réaliser 2022	Investissement	7 616 956,00 €	616 143,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 681 529,84 €	11 475 731,79 €
	Investissement	8 451 652,64 €	8 726 138,80 €
Total		17 133 182,48 €	20 201 870,59 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 3 068 688,11 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

Budget pépinière :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 780,47 €	50 967,12 €
Investissement	13 365,00 €	36 549,41 €
Total	76 145,47 €	87 516,53 €
Report 2021 fonctionnement	147 123,88 €	- €
Report 2021 Investissement	- €	216 701,90 €
Résultat cumulé	223 269,35 €	304 218,43 €

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus de location d'ateliers et de bureaux. Les charges de fonctionnement sont destinées à l'entretien des locaux et les charges de combustibles et d'énergie.

En investissement, les sommes allouées correspondent aux opérations d'ordre et aux résultats antérieurs.

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 80 949.08 €, en hausse par rapport à 2021.

Budget parc d'activité :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 680,00 €	11 680,00 €
Investissement	5 840,00 €	5 840,00 €
Total	17 520,00 €	17 520,00 €

La somme de 5 840 € correspond aux frais d'expropriation.
Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul.

Budget bateau promenade (nom attribué en 2022) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	163 972,89 €	352 711,50 €
Investissement	41 777,00 €	76 369,75 €
Total	205 749,89 €	429 081,25 €

Report 2021 fonctionnement	277 544,85 €	- €
Report 2021 Investissement	- €	162 826,72 €

Résultat cumulé	483 294,74 €	591 907,97 €
-----------------	--------------	--------------

Les charges réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Chapitre 011 charges à caractère général : 26 572 €
- Chapitre 012 charges de personnel : 60 945 €

Les recettes réelles de fonctionnement présentent 68 934 € de produits de prestations de service (activités liées au Bateau Promenade) et une subvention de 242 000 € induite du budget principal de la CC2V.

Le budget Bateau Promenade présente un excédent de clôture de 108 613.23 € (déficit en 2021 à hauteur de 114 718,13 €). Au 1^{er} janvier 2023 le budget bateau promenade est devenu budget « Tourisme et Patrimoine ». Un budget rattaché est autonome financièrement (une subvention du budget général ayant été attribuée en fin d'année).

Budget SPANC :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	657,00 €	1 870,90 €
Investissement	- €	- €
Total	657,00 €	1 870,90 €

Report 2021 fonctionnement	- €	788,27 €
Report 2021 Investissement	- €	- €

Résultat cumulé	657,00 €	2 659,17 €
-----------------	----------	------------

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont liées aux redevances des usagers.

Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 2002.17 €. Le résultat est un peu élevé, les factures pour la mise à disposition ne sont pas toutes parvenues avant la fin de l'année.

Résultats cumulés :

CC2V :	10 069 501.11 €
Pépinière d'entreprises :	80 949.08 €
Parc des Deux Vallées :	0 €
Bateau Promenade :	108 613.23 €
SPANC :	2 002.17 €
TOTAL	10 261 065.59 €

Monsieur le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur BONNETON, doyen, pour la lecture des résultats du Compte Financier Unique.

Monsieur BONNETON précise que les dépenses s'élèvent à 9 516 226,48 € et les recettes à 19 585 727,59 € pour le budget général. Le résultat de clôture excédentaire est donc de 10 069 501,11 €.

Il demande d'approuver ces résultats.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget général

Il précise pour la pépinière d'entreprises que les dépenses s'élèvent à 223 269,35 € et les recettes à 304 218,43 €. Le résultat de clôture excédentaire est donc de 80 949,08 €.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le Compte Financier unique du budget annexe de la pépinière.

Il précise pour le Parc d'activités que le résultat est nul.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le Compte Financier unique du budget annexe du Parc d'activité.

Il précise pour le budget bateau promenade que les dépenses s'élèvent à 483 294,74 € et les recettes à 591 907,97 €. Le résultat de clôture excédentaire est donc de 108 613,23 €.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, le Compte Financier unique du budget rattaché bateau promenade

Il précise pour le budget SPANC que les dépenses s'élèvent à 657 € et les recettes à 2 659.17€. Le résultat de clôture excédentaire est donc de 2002.17 €.

1.2 Affectation des résultats

Au vu des projets de la CC2V, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats du budget général et des budgets annexes de la façon suivante :

✓ **Budget principal CC2V**

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement 7 275 299 €

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	2 304 201 €
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé	490 000 €
✓ <u>Budget Pépinière d'entreprises</u>	
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	239 886 €
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	158 938 €
✓ <u>Budget Parc d'activités des Deux Vallées</u>	
Résultat nul	
✓ <u>Budget Bateau Promenade</u>	
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	88 807 €
<i>Déficit comblé par une subvention du budget principal</i>	
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	197 419 €
✓ <u>Budget SPANC</u>	
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	2 002 €
<i>Pas d'investissement pour le budget annexe SPANC</i>	

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du budget général, du budget pépinière, du budget parc d'activités, du budget Tourisme et Patrimoine, du budget SPANC comme énoncés ci-dessus.

1.3 Décisions Budgétaires Modificatives

Monsieur DE SMET explique qu'une partie des éléments concernant les décisions modificatives avaient été évoqués au moment du vote du budget en février dernier afin de permettre l'équilibre du budget.

Cela concerne notamment la collecte des déchets, pour laquelle il a été fait le choix d'inscrire 700 000 euros après l'affectation des résultats et non au moment du budget.

159 836 € sont affectés pour le projet de piscine en prévision des résultats des appels d'offre. En effet, le coût prévisionnel en septembre 2021 était estimé à 6 900 000 €, or à la date du PRO, le budget s'élèverait à plus de 9 200 000 €.

Concernant les projets connexes du Canal Seine Nord Europe auquel participe financièrement la CC2V, 500 000 € avaient déjà été budgétés. Il est proposé d'affecter 100 000 € en 2023 pour atteindre la somme de 750 000 € inscrite dans le Contrat Territorial de Développement. Ce programme s'étalera sur plusieurs années.

Il est également proposé d'affecter la somme de 10 000 € pour des travaux à réaliser sur le bâtiment administratif (travail sur le système d'ouverture des portes et salle du Conseil Communautaire) et 7000 € pour du matériel destiné aux services techniques (transport de matériel dans les différents chemins du territoire).

En ce qui concerne la pépinière d'entreprises, il s'agit principalement d'ajustements sur le combustible et l'entretien du bâtiment.

En ce qui concerne le Tourisme et Patrimoine, il s'agit de prévoir 50 000 € pour l'achat de terrains aux carrières de Montigny, 102 500 € pour les travaux du parking à la Cité des

Bateliers et 50 000 € pour les travaux de mise en place de la timonerie, dont la CC2V avait l'acquisition.

Le projet 2023/2024 sera principalement l'aménagement de la timonerie. Tout l'intérieur est à reconstituer.

En ce qui concerne le SPANC, le contrat de prestation avec le Pays des Sources, pour la mise à disposition de personnel, a été revu à la hausse.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les décisions modificatives N°1 du budget général, de la pépinière d'entreprises, du SPANC ainsi que le budget Tourisme et Patrimoine.

② Ressources Humaines

2.1 Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Président propose de transformer les emplois suivants au 1^{er} juin 2023 :

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi de rédacteur à temps complet	1 emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint administratif à temps complet	1 emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la transformation des emplois.

II Aménagement du territoire

1.1 Plan Paysage

Monsieur PASTOT rappelle qu'en 2020, la CC2V avait répondu à l'appel à projet national « *Plan Paysage* » et avait été lauréate.

L'objectif est d'appréhender l'évolution des paysages dans le temps et de les placer au cœur de l'aménagement du territoire.

Il convient désormais de lancer une étude au début du deuxième semestre. Elle se déroulera en trois phases :

- un diagnostic qui définira les différentes entités paysagères et leur évolution passée et à venir,
- la définition d'orientations stratégiques et des objectifs de qualité paysagère à partir des potentialités, des atouts et des faiblesses du territoire

- et enfin l'élaboration d'un programme d'actions afin de mettre en œuvre la stratégie définie.

Les thèmes suivant seront abordés :

- l'intégration du risque inondation et du ruissellement,
- l'impact paysager du Canal Seine Nord Europe,
- l'amélioration des transitions entre espaces urbanisés et espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ou encore la préservation et la valorisation de l'habitat traditionnel.

Cette étude sera réalisée par un bureau d'étude composé d'une équipe pluridisciplinaire et une concertation avec les habitants et les acteurs locaux sera organisée. L'étude débiterait en juillet 2023 pour se terminer le 31 décembre 2024 au plus tard.

Ce projet est financé en partie par l'Etat via une subvention de 30 000 € pour un budget estimé de 80 000 € HT.

1.2 Point d'avancement sur la piscine intercommunale

Monsieur PASTOT explique qu'au mois de mars, le dossier PRO a été présenté en comité de pilotage.

La liste des principales évolutions par rapport à l'APD est la suivante :

- Ajout de panneaux photovoltaïques sur la toiture,
- Diminution des surfaces vitrées au niveau des vestiaires sur la façade sud,
- Déplacement de l'entrée groupe pour rapprocher l'issue de secours des vestiaires publics,
- Ajout d'un pédiluve entre la zone de déchaussage et les vestiaires publics et d'une cabine de déshabillage dans la zone de déchaussage,
- Ajout d'un sanitaire dans la salle d'activités sèche,
- Intégration de la géothermie,
- Allotissement (lots séparés, excepté pour le terrassement gros œuvre / charpente métallique / étanchéité – couverture qui sont regroupés dans un même lot).

Le résultat des études géotechniques montre que, le sol étant très argileux, la possibilité d'infiltration des eaux de pluie est faible. Il est donc prévu de récupérer les eaux pluviales dans deux cuves et de rejeter le trop plein dans le réseau. Toutefois, des précisions ont été demandées au maître d'œuvre sur le fonctionnement des noues.

Les points restant à traiter et valider sont les suivants :

- L'intégration d'un revêtement perméable pour le stationnement et voiries.
- La gestion possible d'une présence d'eau dans les galeries techniques.
- L'installation de brasseurs d'air dans le bureau et le hall d'accueil

Le coût des travaux est estimé à 8 671 000 € HT (9 239 000 € en prenant en compte les derniers appels d'offres connus en mars 2023).

Le dossier de consultation des entreprises est en cours de rédaction. Le lancement de la consultation est prévu pour la dernière quinzaine de juin avec une réception des offres fin août.

Le démarrage des travaux est programmé fin novembre (préparation de chantier d'un mois) et la réception des travaux à l'été 2025.

Le permis de construire a été déposé le 10 mars 2023. Les délais d'instruction courent jusqu'au 10 août prochain.

Monsieur BONNARD ne comprend pas le paragraphe suivant, inscrit dans la note de présentation :

- *Au vu du rapport de l'hydrogéologue, en cas de crue centennale, il y aurait de l'eau dans les galeries techniques. Le maître d'œuvre doit étudier plusieurs scénarios. Actuellement, dans le projet, les parties techniques sont cuvelées mais pas la partie bassin.*

Monsieur DE SMET explique que le mot crue n'est pas approprié, en effet, il s'agit de l'occurrence de débordement par remontée de nappe. Monsieur le Président indique qu'il ne croit pas en cette possibilité.

Le chiffrage pour un cuvelage complet qui permettrait d'éviter d'éventuels dégâts est de plus de 300 000 € supplémentaires. Un échange avec l'architecte et le cabinet d'étude est donc prévu pour étudier plus en détail si le risque est avéré.

III Tourisme

1.1 Sortie de l'Office de Tourisme : Bilan de l'état financier

Madame BACONNAIS explique que, depuis la reprise de compétence Tourisme par la CC2V, les services se sont particulièrement mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de la commercialisation de produits de groupes.

L'équipe de la Cité des Bateliers et le service des Finances se sont particulièrement investis, enfin des recrutements ont permis de compléter les effectifs.

Concernant la situation avec l'Office de Tourisme de Noyon, un calendrier allant jusqu'à la fin du premier semestre avait été calé afin de permettre à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais de faire les démarches administratives et financières pour assurer la pérennité de l'Office de Tourisme.

La situation début mai est la suivante :

Remboursements de l'OT à la CC2V :

- Remboursement de la mise à disposition du personnel du bateau 2019 pour une somme de 31 000 € (fin mai 2023)
- Remboursement des visites et croisières 2022 en deux temps pour une somme de 12 385,50 € (mi-mai 2023) et le solde 60 000 € (mi-juin 2023)

Remboursements de la CC2V à l'OT :

- Remboursement d'un reliquat de la taxe de séjour 2022 pour une somme de 5 833.20 € (date à définir)

- Remboursement du solde de la participation 2022 pour une somme de 9 632.30 € (mi-mai 2023)
- Remboursement d'une quote-part du prêt Crédit Agricole pour une somme de 35 000 € (fin mai 2023)

Si un travail a été engagé pour s'assurer de la bonne répartition des actifs mobiliers et financiers, nous restons dans l'attente d'un tableau qui doit être établi par la Direction de l'Office de Tourisme et qui devrait être présenté lors du Conseil Communautaire de Juillet.

1.2 Convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 – Année 2023

Madame BACONNAIS rappelle que le Musée Territoire 14-18 regroupe 7 EPCI partenaires dans l'Oise et dans l'Aisne autour de l'ancienne ligne de front entre la Somme et la Marne.

Il a pour objectif de valoriser le patrimoine hérité de la Grande Guerre à travers des projets communs.

Son programme d'actions annuel ainsi que les modalités de financement de celui-ci sont définis par une convention annuelle.

La convention qui est présentée annonce le programme pour l'année 2023 ainsi que le financement de celle-ci. En 2023, le Musée Territoire 14-18 souhaite réaliser quatre missions :

- La finalisation du site internet
- Les projets de coordination
- L'accompagner le projet évènementiel
- La finalisation du concours photos

Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser le Président à signer la convention de programmation 2023 du Musée Territoire.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de programmation 2023 du Musée Territoire.

1.3 Mise à disposition du bateau l'Escapade

Le club de Joutes de Longueuil-Annel devait organiser un " *stage des jeunes initiation à la joute* " du 18 au 20 mai 2023 à Longueuil-Annel – malheureusement, il n'a pas pu avoir lieu.

Malgré la déception, le club souhaite recevoir des jeunes jouteurs de toute la France à une date à définir en août ou septembre.

A cette occasion, le club solliciterait la mise à disposition gratuite du bateau l'Escapade pour une croisière d'une heure trente sur l'Oise.

Le Conseil Communautaire est favorable, à l'unanimité, à cette demande.

IV Développement économique

1.1 Appui de la CC2V à la réouverture de la Boulangerie de Chevincourt

Monsieur LETOFFE explique que M. et Mme Depuille sont artisans boulangers depuis 2006 à Thourotte et cherchaient une deuxième boulangerie à développer, dans le cadre d'un projet familial. Ils se sont mobilisés pour rouvrir la boulangerie de Chevincourt qui était fermée depuis février 2021.

Ce projet représente un investissement conséquent car d'importants travaux ont été nécessaires. Différentes subventions et aides ont été sollicitées dans le cadre du dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes rurales.

M. et Mme Depuille ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement du service développement économique de la CC2V afin d'obtenir un prêt d'honneur obtenu en mai 2022.

Donc, afin de compléter leur dossier, ils doivent également disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation du commerce et démontrer leur capacité à mener à bien leur projet d'implantation (projet d'environ 650 000€).

Il est demandé de prendre une délibération pour indiquer notre appui et notre soutien ce projet.

Le Conseil Communautaire soutient et appuie le projet d'installation de la boulangerie de Chevincourt à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V Culture et numérique

1.1 Feuille de route numérique

Monsieur VANROKEGHEM rappelle que lors de précédents Conseils Communautaire, il avait été évoqué l'élaboration d'une feuille de route numérique en lien avec les communes du territoire.

Fin 2022 et début 2023, deux réunions ont été organisées afin de faire ressortir les idées et les thématiques générales, de donner la parole aux communes concernant leurs usages et leurs projets dans le domaine du numérique.

Ce document stratégique sera proposé à la région des Hauts-de-France en vue d'obtenir des soutiens financiers.

La feuille de route proposée a pour objectif de :

- Donner de la cohérence à l'ensemble des actions,
- Mettre le numérique au service de la population et acteurs du territoire, dans le cadre de notre projet de territoire,
- Définir les orientations et priorités,
- Créer des synergies avec les communes du territoire.

Il est proposé de valider le document qui a été envoyé avec la convocation.

Le Conseil Communautaire acte, à l'unanimité, la mise en œuvre des projets et actions présentées et ceux à venir et autorise le Président à solliciter toutes les subventions utiles à la mise en œuvre des actions associées.

1.2 Séances de cinéma 2023/2024

Monsieur VANROKEGHEM rappelle que depuis l'été 2021, les communes du territoire ont la possibilité d'accueillir des séances de cinéma plein air au mois de juillet. Ça a été le cas de : Chiry-Ourscamp, Cambronne-lès-Ribécourt, Longueil-Annel, Montmacq, Marest-sur-Matz, Tracy-le-Val.

En 2023, les communes qui accueilleront une projection sont :

- Mélicocq - Vendredi 16 juin à 22h30
- Pimprez - Vendredi 7 juillet à 22h30
- Le Plessis-Brion - Samedi 15 juillet à 22h30

Les communes n'ayant pas encore eu de séance sont invitées à postuler pour les séances 2024.

VI Questions diverses

Projet Canoë « Stevenson » : été 2023 ?

En 2022, l'Office de Tourisme avait proposé des balades en canoë entre Varennes et Chiry-Ourscamp. Cette opération aurait très bien fonctionné sur 1 mois.

C'est pourquoi, une somme de 1 000 € a été budgétisée pour la mise à disposition de 3 canoës auprès d'une association située à Varennes et 5 000 € pour financer l'éventuel recrutement d'un saisonnier. Evoqué en Commission Tourisme, la CC2V pourrait reprendre le projet sur le territoire. Toutefois, l'une des difficultés est le manque de personnel. Il faudrait qu'une personne puisse prendre les réservations, mettre les canoës à l'eau et les déplacer. Par ailleurs, il reste également à définir les embarcadères / débarcadères sur le tracé entre Chiry-Ourscamp et Saint-Léger aux Bois.

Ce projet pourrait aussi être l'occasion d'occuper le bâtiment de l'Office de Tourisme durant la saison.

Monsieur DE SMET informe les élus l'utilisation possible de ce bâtiment pour la création d'un gîte de groupes s'avère trop complexe car nécessitant d'importants travaux. En revanche, son affectation pour des réunions et séminaires d'entreprises pourrait être une piste à confirmer.

Monsieur BONNARD propose que le site puisse être utilisé pour des expositions 14/18 ou l'accueil d'un musée du gothique.

Monsieur SERVAIS indique que ces pistes devraient être évoquées lors d'une commission tourisme.

Revue des sapeurs-pompiers 2023

Après discussion, la date retenue est le 8 juillet à 11h et la cérémonie aura lieu à Mélicocq.

La séance est levée à 20h20.

